



AFRICAN UNION  
INTERAFRICAN BUREAU  
FOR ANIMAL RESOURCES



## Dialogue Inter Communautés Economiques Régionales dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Fish – Gov 2 de l'UA - BIRA

Baborone, Botswana du 18 au 19 Juillet 2023

Présentation de la CEEAC



Cofinancé par  
l'Union européenne

# **PLAN DE PRESENTATION**

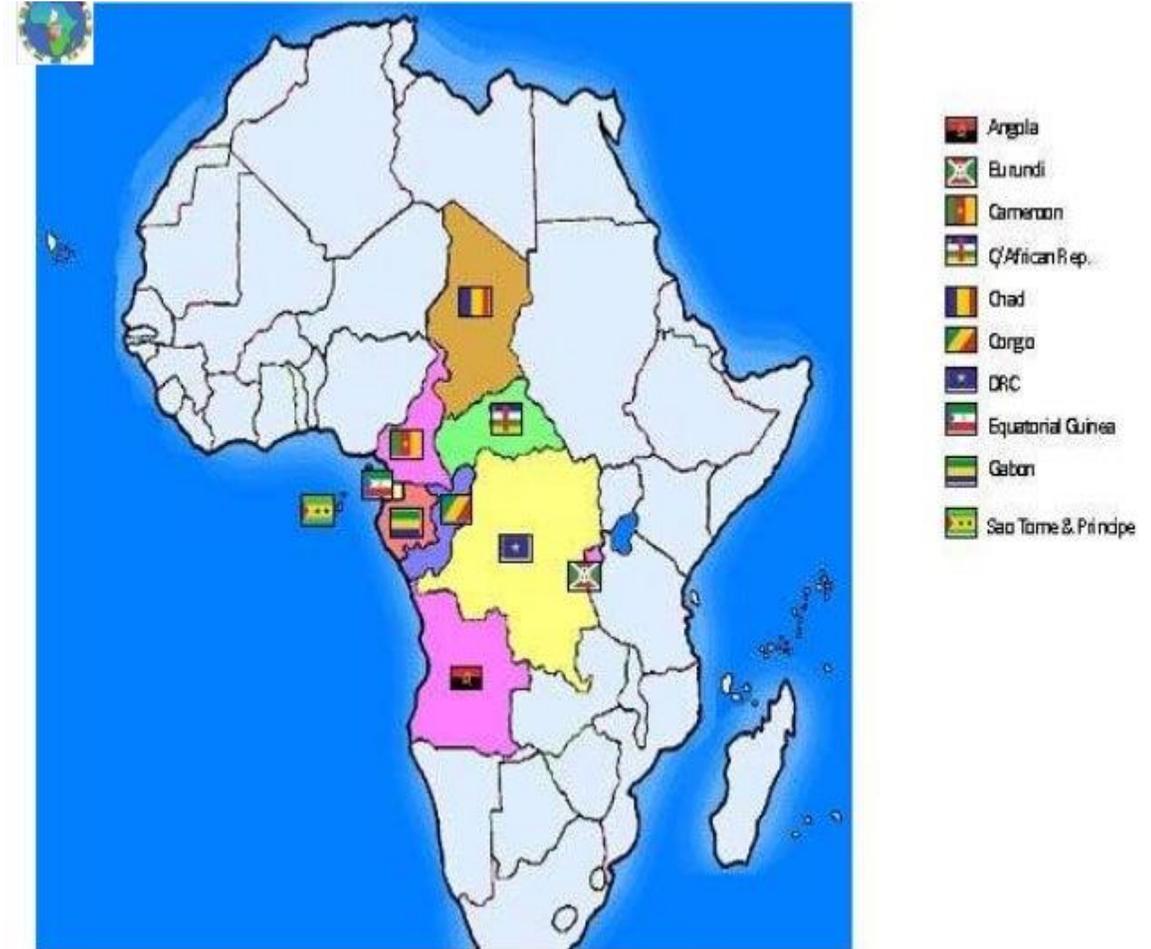
## **I. PROFIL DE LA CEEAC**

## **II. PARTICIPATION DE LA CEEAC AUX ACTIVITES DU PROJET FISH GOV 2 DE L'UA – BIRA EN COLLABORATION AVEC AUDA-NEPAD ET LES AUTRES CERs**

## **III. PERSPECTIVES**

# I. PROFIL DE LA CEEAC

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) se trouve au Coeur du Continent. Sa façade maritime s'étend sur l'océan Atlantique dans un espace maritime qui couvre une distance de 3.307 Km qui va de la frontière de l'Angola avec la Namibie au Sud, jusqu'à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria au nord.



Les potentialités de la région sont exceptionnellement immenses en matière de pêche (maritime et continentale) et de l'aquaculture, de part l'importance des bassins maritimes, lacustres et hydrographiques :

- +/- 3 700 km<sup>2</sup> de côtes
- 1 374 300 km<sup>2</sup> de Zones Economiques Exclusives (ZEE)
- Plus de 400 000 km de cours d'eau (fleuves et rivières)
- Les grands lacs de l'est de la RD Congo qui sont des mers intérieures (Albert, Edouard, Kivu, Tanganyika, Mweru)

Les pêches (maritimes et continentales) constituent des activités économiques importantes dans les Etats de l'Afrique Centrale. L'aquaculture prend progressivement de l'importance, impulsée par les stratégies alternatives déployées pour faire face à l'épuisement des ressources halieutiques issues des pêches maritimes et continentales. Cependant, la production de l'aquaculture demeure faible. Le potentiel régional, exploité seulement à hauteur de 25 % (en dégradation), est constitué des poissons pélagiques (tant côtiers que hauturiers), des poissons démersaux, des crustacés et des céphalopodes.

Pour développer ce secteur d'activité, la CEEAC implémente en collaboration les CERs sœurs, l'UA – BIRA et l'AUDA-NEPAD, le Projet Fish Gov2 en droite ligne avec les documents cadres continentaux y relatifs.

La CEEAC dispose d'une institution spécialisée en charge de la pêche et de l'aquaculture dénommée COREP dont le mandat est le suivant :

Assister les Etats membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, afin de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien-être du plus grand nombre des habitants.

La COREP qui couvrait initialement uniquement les pays côtiers, a vu son mandat élargi aux Etats continentaux que sont : Le Burundi, la RCA, le Rwanda et le Tchad depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée de la CEEAC



**Tableau 1 : Population et consommation de poisson en Afrique centrale (Source : ONU, 2009 et FAO, 2006)**

*Population and consumption of fish in Central Africa*

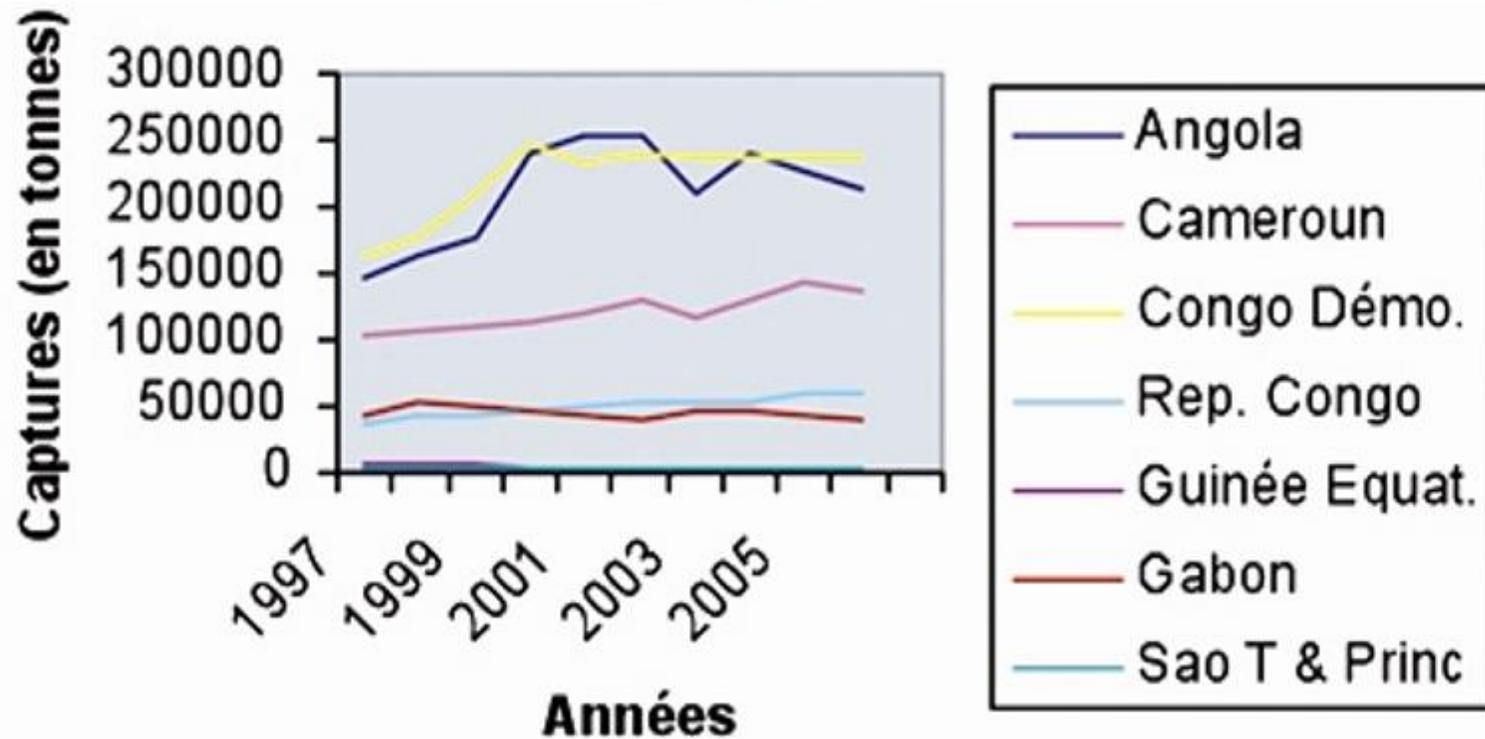
Pays	Population (en millions)	Consommation (Kg par hab.)
Angola	19	13,7
Cameroun	20	15,0
Centrafrique	4,5	4,1
Tchad	11,5	6,1
RDC	67,8	5,4
Congo	3,8	20,4
Guinée Equatoriale	0,7	27,2
Gabon	1,5	40,4
Sao-Tomé&Principe	0,17	24,5

[Zoom Original \(img 80k\)](#)

Ces chiffres sont aujourd'hui à la baisse avec la rareté des produits de pêche sur le marché

Figure 2. Évolution des captures en Afrique centrale de 1997 à 2006 (Source : FAO, captures par pays ou par zones, 2006)

*Evolution of captures in Central Africa, from 1997 till 2006*



Cette tendance est aujourd'hui à la baisse due à des multiples facteurs (changements climatiques, surexploitation du Golfe de Guinée par des navies étrangers, etc.)

Devant cette situation de faible production et de faible consommation des produits de pêche, l'un des programmes phares mis en place par la COREP consiste au renforcement des systèmes de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche (SCS), avec pour objectifs :

- La lutte contre la pêche INN**
- La répression des infractions (mauvaises pratiques)**
- La lutte contre les transbordements en mer**
- La lutte contre les actes de piraterie.**

**Pour inverser ces tendances, diverses mesures ont été prises parmi lesquelles, la mise en place du fonds bleu pour le Bassin du Congo**

Le fonds bleu pour le bassin du Congo a été mis en place à la suite de la Déclaration de Marrakech faite en marge de la tenue de la COP 22 en 2016.



le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est un mécanisme de financement porté et soutenu par 17 pays d'Afrique centrale et de l'est. Il est destiné à financer les actions tendant à la préservation de la biodiversité dans la région du bassin du Congo. Il vise à permettre aux États de la sous-région du [Bassin du Congo](#) de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, et notamment de celle des fleuves et océans



Fonds Bleu pour le  
**Bassin du Congo**

Ce fonds (F2BC) répond aux enjeux climatiques à l'échelle continental et planétaire. Il est logé au niveau de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) qui est situé à Brazzaville au Congo. Il servira au financement de 24 Programmes sectoriels qui ont été déjà identifiés

- ✓ **24 programmes sectoriels**
- ✓ 75 % des projets sont issus du secteur public
- ✓ 23 % des ONG et de la société civile
- ✓ 2 % du secteur privé
- ✓ 46,5 % des projets ont une maturité 3 pouvant être financés sous une période de 6 mois
- ✓ **10 milliards USD de valorisation du pipeline de projets**
- ✓ **3,6 milliards USD répartis sur les programmes sectoriels 5 (hydroélectricité) et 10 (approvisionnement en eau potable)**

Il est important de rappeler que la COREP qui est l'institution spécialisée de la CEEAC dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, est concernée par l'un des cinq domaines thématiques essentiels à la croissance de l'économie bleue :

**-Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'économie bleue.**

Avec la mise en place d'un « Fonds bleu pour le Bassin du Congo (F2 B C), la COREP est directement interpellée par six (06) des vingt-quatre (24) programmes sectoriels identifiés à ce jour :

- Programme de développement de l'économie de la pêche et de l'aquaculture durables
- Programme de développement de l'économie des mangroves
- Programme de développement de l'économie des savoir-faire traditionnels aquatiques
- Programme de développement des compétences: recherche scientifique et innovation technologique
- Programme de développement de l'économie côtière et des écosystèmes insulaires dans le bassin du Congo
- Programme d'appui à la société civile et aux populations vulnérables (femmes, jeunes, autochtones)

En attendant, l'opérationnalisation effective des Projets du Fond Bleu pour le Bassin du Congo, la CEEAC, en collaboration avec les institutions sœurs avec l'appui de l'UA – BIRA et AUDA-NEPAD, met en œuvre le Projet Fish Gov pour une pêche et une aquaculture durables en Afrique.



## **II. PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU PROJET FISH – GOV2 DE L’UA – BIRA**

### **1. En guise de rappel, il faut tout d’abord mentionner :**

- La participation de la CEEAC à la mise en œuvre des activités de Fish Gov 2 de l’UA – BIRA sur les acquis de Fish Gov 1 avec en perspective la mise en place des Centres d’Excellence de l’Union africaine pour la pêche et l’aquaculture en zone CEEAC. L’Agence Gabonaise d’Etude et d’Observation Spaciale (AGEOS) au Gabon, et le Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFI) ont été identifiés pour être les Centres d’Excellence de l’Union africaine dans le cadre du développement de la pêche et de l’aquaculture.
- L’identification de l’Agence Gabonaise d’Etude et d’Observations Spatiales (AGEOS) basée au Gabon et de Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFI) en tant que Centres d’Excellence de l’Union africaine situés en Afrique Centrale



**AGEOS, BASE A NKOK AU GABON**

**Ministère de l'Élevage des Pêches et Industries Animales**

**Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute**



**(LINAFI)**

[www.concourscameroon.com](http://www.concourscameroon.com)



**LINAFI, LIMBE, CAMEROON**

- La signature d'un projet de coopération technique entre la FAO et la COREP sur le renforcement des capacités pour le financement de l'aquaculture commerciale en Afrique Centrale.
- La signature du Mémoire d'Entente pour une coordination entre les organisations et institutions de pêche en zone COMHAFAT



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES  
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.



 **INFOPÊCHE**  
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE D'INFORMATION ET DE COOPÉRATION  
POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE EN AFRIQUE

  
**REPAO**  
Réseau sur les Politiques de Pêche  
en Afrique de l'Ouest

## **2. Mise en œuvre du Projet Fish – Gov 2 proprement dite**

**Dans le cadre du premier objectif stratégique du Projet :**

*Les décisions de l'Union africaine sur la pêche et l'aquaculture durables sont fondées sur des données probantes*

Nous saluons :

- la contribution du Centre d'Excellence du Département des Pêches et des Sciences aquatiques de l'Université de Cape Coast au Ghana, de celle de l'Université de Rhodes en Afrique du Sud, et de celle de NaFIRRI en Ouganda, pour le travail accompli par chacun d'eux dans le cadre des tâches qui leurs ont été assignées.
- la mise en place de quatre groupes de travail d'experts (GT) constitués pour faciliter la formulation des politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes par les organes politiques de l'UA.

## **Dans le cadre du deuxième objectif stratégique du Projet :**

*Les politiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique sont cohérentes avec le cadre stratégique pour les ressources halieutiques et coordonnées aux niveaux continental, régional et national afin de maintenir des écosystèmes marins, côtiers et d'eau douce sains et résilients dans le contexte du changement climatique*

La CEEAC se réjouit de :

- la création du réseau des Centres d'Excellence en intégrant les siens (AGEOS et LINAFI) même si ceux - ci n'ont pas encore été inaugurés,
- l'appui apporté au Gabon dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de l'économie bleue,
- l'appui apporté à la RDC et Tchad pour l'alignement de leurs politiques au PFRS.

## **Dans le cadre du troisième objectif stratégique du Projet :**

*L'Afrique est représentée de manière adéquate et participe effectivement aux forums internationaux sur la pêche et l'aquaculture, et elle maîtrise parfaitement les instruments mondiaux pertinents*

Nous saluons :

- la mise en place, l'effectivité et la continuation du dialogue entre les Communautés Economiques Régionales (CERs),
- L'inclusion de Sao Tome & Principe dans le cadre du renforcement des capacités et de la résilience des Etats insulaires,
- L'implication de nos Etats membres dans l'élaboration des positions communes avant la tenue des fora internationaux.

### 3. Appui direct du Projet Fish Gov 2 à la CEEAC :

La CEEAC remercie l'UA – BIRA pour l'appui apporté à l'organisation à Kinshasa en République Démocratique du Congo du 28 Novembre au 02 Décembre 2022 de sa conférence maritime.



Trois ateliers ont été organisés au cours de cette conférence et qui contribueront à l'élaboration de trois stratégies

**ATELIER 1 : GOUVERNANCE MARITIME EN AFRIQUE CENTRALE**

**ATELIER 2 : SURETE ET SECURITE MARITIMES EN AFRIQUE CENTRALE**

**ATELIER 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**L'atelier sur le développement de l'économie bleue en Afrique centrale s'est appesanti sur les différentes articulations de la stratégie y relative et la sensibilisation des participants sur le rôle de ce secteur d'activité pour une meilleure croissance de la région.**



**STRATEGIE REGIONALE DE  
L'ECONOMIE BLEUE DE LA CEEAC  
(Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale)  
(2022-2027)**

Il est à noter que la Stratégie de l'économie bleue de la CEEAC s'aligne sur la stratégie éponyme de l'Union africaine ainsi que sur celle des mers et des océans (AIM 2050). Elle s'intègre également la stratégie de développement de la CEEAC pour la période allant de 2020 à 2025.

Elle couvre les **cinq domaines thématiques** suivants:

- ❑ Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables
- ❑ Navigation/transports maritimes, commerce, ports, sécurité et sûreté maritimes, et application des réglementations
- ❑ Tourisme côtier et marin, résilience au changement climatique, environnement et infrastructures
- ❑ Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes
- ❑ Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, et financements innovants

# Activités classiques de l'économie bleue



Traditional Activities

Capture Fisheries

Seafood Processing

Shipping

Marine and Coastal Tourism

Ports

Shipbuilding and Repair

Marine Manufacturing and Construction

Offshore Oil and Gas (Shallow)

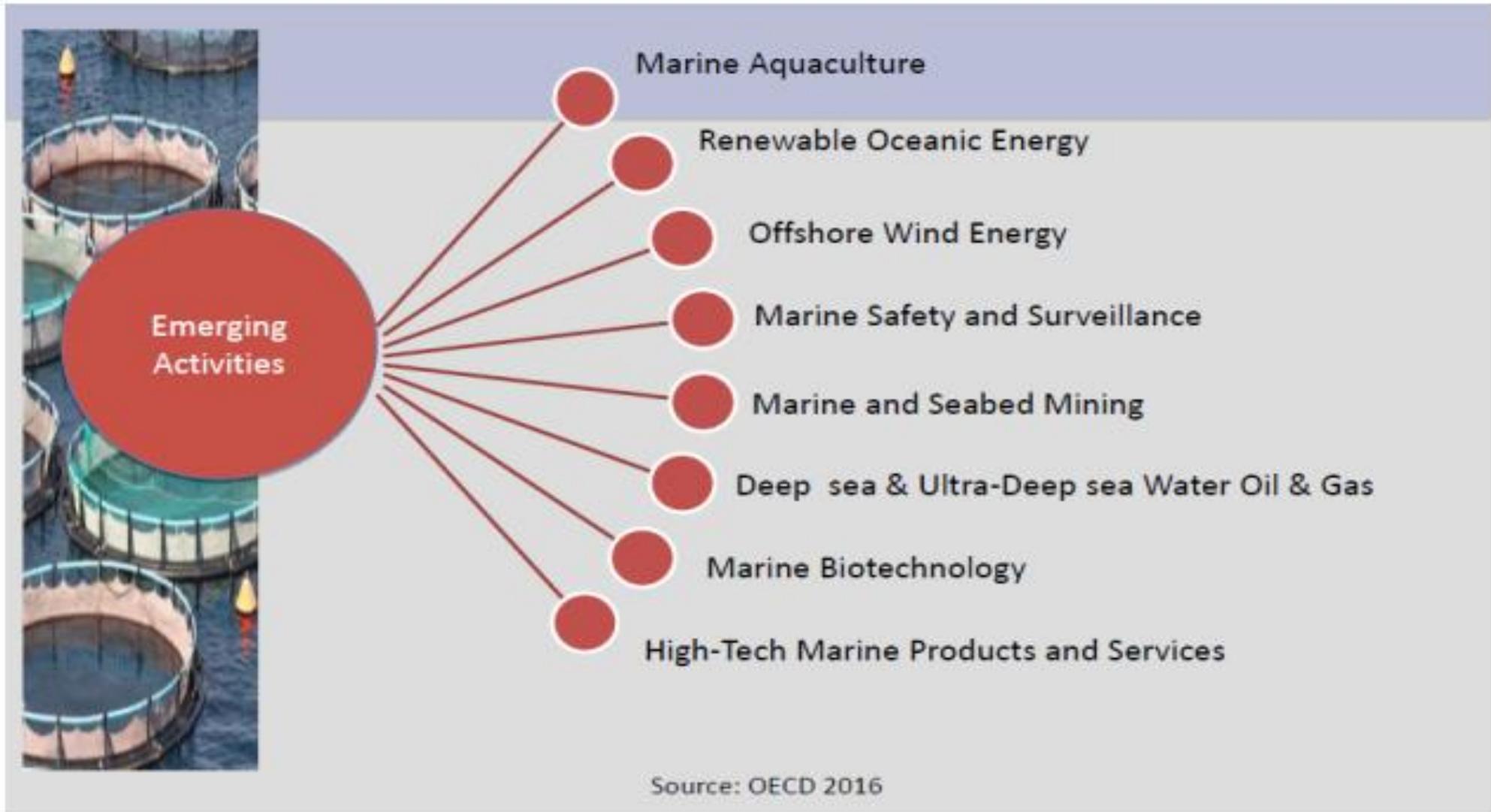
Marine Business Services

Marine R&D and Education

Dredging

Source: OECD 2016

# Activités émergentes de l'économie bleue



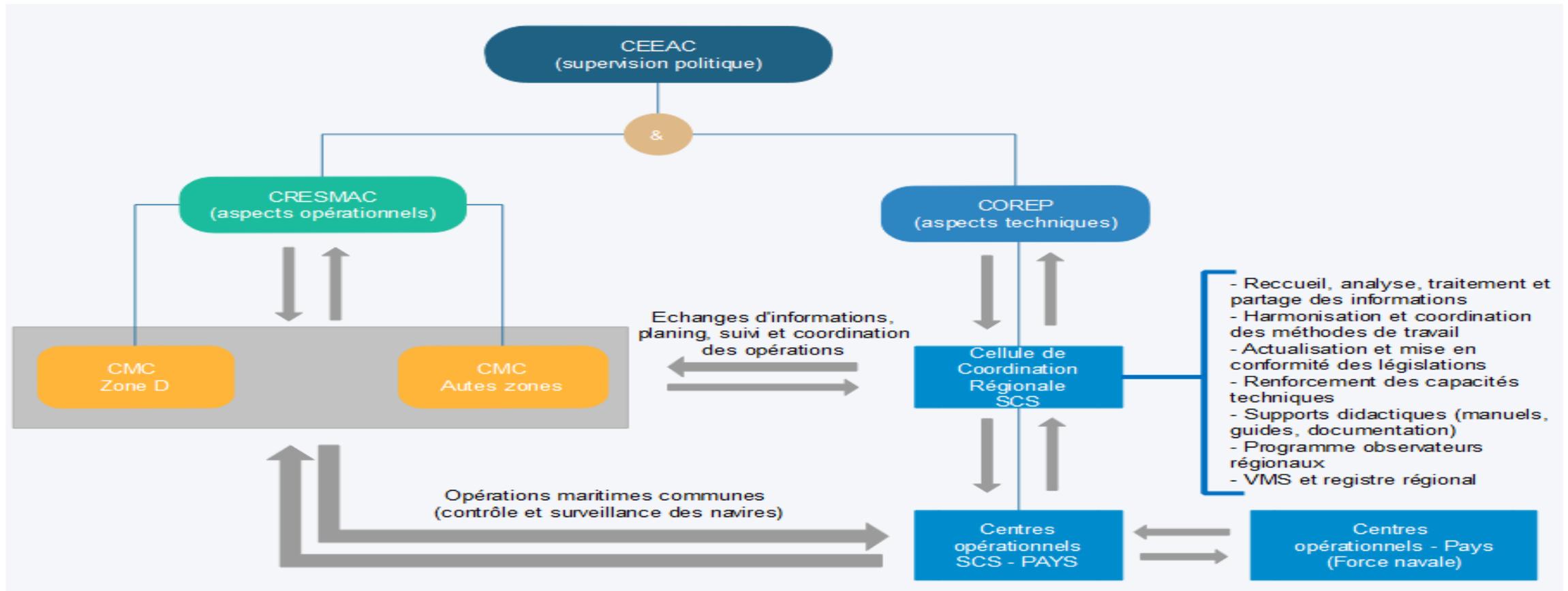
La validation de cette stratégie dans le cadre d'un Comité Technique Spécialisé du Département de Paix et Sécurité de la CEEAC élargi à celui en charge de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural, a abouti à l'adoption d'un Protocole sur y relatif pour le développement de l'économie durable en Afrique centrale. Ce Protocole a été adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en Janvier 2023 à Kinshasa en RDC.



### III. PERSPECTIVES

En perspective, nous espérons :

1. L'opérationnalisation du mécanisme de coordination entre les institutions pour une pêche durable en Afrique centrale



2. Nous attendons toujours de l'UA – BIRA, l'appui technique et financier pour l'inauguration de AGEOS et de l'LINAFI en tant que Centres d'Excellence de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture.
  
3. Nous avons envoyé une requête à la Banque africaine de développement pour l'obtention d'un appui en vue de la formulation et la mise en œuvre d'un Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique centrale et nous suivons la suite de la procédure.



**Merci de votre attention**